

Siège social : **ALKERN MLX**
 44320 CHAUMES EN RETZ

 Établissement : **ALKERN MLX**
 CHEMIN DU GRAND HOUX
 ARTHON EN RETZ
 44320 CHAUMES EN RETZ

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON
DÉCISION D'ADMISSION N°011.001 du 01/07/96
DÉCISION DE RECONDUCTION N°011.039 du 20/07/20

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 187 Dalles de voirie & toiture en béton** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 1339:2004** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 187, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

 44S001
 Code interne : B4 - A - G4 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Béatrice LONJARET

Tél.: 02 37 18 48 33

Fax.: 02 37 32 63 46

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

Extrait du référentiel de certification NF 187 et des additif FDES + addendum de juin 2013

Norme de référence NF EN 1339:2004 (P 98-339)

■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

Classe d'appellation NF (1)		S4	T7	T11	U14	U25	U30
Résistance à la flexion (Mpa)	T _{0,95}	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Charge de rupture (kN)	P _{0,95}	4,5	7,0	11,0	14,0	25,0	30,0
Destination VOIRIE & TOITURE	pose sur sable ou mortier	véhicules de charge par roue < 0,6 t	véhicule de charge par roue < 0,9 t	Véhicules de charge par roue < 2,5 t		Véhicules de charge par roue ≤ 6,5 t	
				circulation occasionnelle et à vitesse réduite	circulation normale	circulation occasionnelle et à vitesse réduite	circulation normale
	pose sur plots	/	accès piétons exclusivement		véhicules de charge par roue < 0,9 t circulant à vitesse réduite et à raison de 40 véhicules/jour et par sens au maximum (aires de stationnement, ...)	/	/
			usage modéré sur petite surface (par ex : terrasses privatives) et hauteur des plots ≤ 15 cm	usage collectif ou public			

(1) La lettre est le symbole retenu par la norme NF EN 1339 pour le marquage de la résistance à la flexion, et le chiffre qui la suit, celui retenu pour le marquage de la charge de rupture.

Caractéristiques géométriques :

- rapport Longueur/épaisseur > 4

- tolérances dimensionnelles : Longueur et largeur ≤ 600 mm : ± 2 mm ; > 600 mm : ± 3 mm / Epaisseur : ± 3 mm

- épaisseur de la couche de parement des dalles bicouche ≥ 4 mm

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Spécifications	Classe d'exposition correspondante
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse	de l'EN 206-1 XF1 à XF3

Résistance à l'abrasion :

Classe H Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

Résistance à la glissance ou au dérapage :

Pour les dalles dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque NF.

■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Spécifications	Classe d'exposition correspondante
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5kg/m ²	de l'EN 206-1 XF4

Eveil de Vigilance : dalles podotactiles - NF P98-351	Guidage tactile au sol - NF P98-352
Géométrie : Position des plots : espace entre plots et continuité du profil Nombre de rangées de plots/Hauteur et diamètre des plots	Géométrie : Le module comporte des dispositifs simples ou doubles-largeur mini – longueur mini. Nervures : Largeur – hauteur – entraxe – avec ou sans chanfrein ou bords arrondis
Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage	Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage
Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.40	Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.50

CARACTÉRISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIÉE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des dalles de voirie et toiture en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES* du cycle de fabrication des modèles de dalles les plus représentatifs du marché national, soit la dalle de dimensions (500x500x50) mm, de classe T7 et s'applique à l'ensemble des productions de dalles en béton certifiées.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des dalles de voirie et dalles de toiture en béton établie conformément à la norme NF P 01-010 (publications CERIB 246.E et 247.E publiées dans la base INIES (www.inies.fr). Les exigences de certification pour cette caractéristique sont consultables sous <http://www.cerib.com>.)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

MARQUE NF - DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON

Établissement : **ALKERN MLX**
44320 CHAUMES EN RETZ

Liste des produits certifiés

Décision n°011.039

Page : 3

Appellations commerciales	Classes d'appellation	Dimensions de fabrication (cm)	Résistance aux agressions climatiques		Usure par abrasion	Eveil de vigilance	Guidage tactile au sol	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux))
			B	D				
40x40x4	T7	40,0x40,0x4,2	X	X	X	/	/	(brut, silice)
50x50x4	T7	50,0x50,0x4,2	X	X	X	/	/	(brut, silice)
	T7	50,0x50,0x4,2	X	/	X	/	/	(lavé, calcaire tendre)
	T7	50,0x50,0x4,2	X	X	X	/	/	(lavé, basalte-granit-gneiss-porphyre-calcaire dur-marbre-silice)
50x50x5	T11	50,0x50,0x5,2	X	X	X	/	/	(brut, silice)
	T11	50,0x50,0x5,2	X	/	X	/	/	(lavé, calcaire tendre)
	T11	50,0x50,0x5,2	X	X	X	/	/	(lavé, basalte-granit-gneiss-porphyre-calcaire dur-marbre-silice)

X:oui et /:non